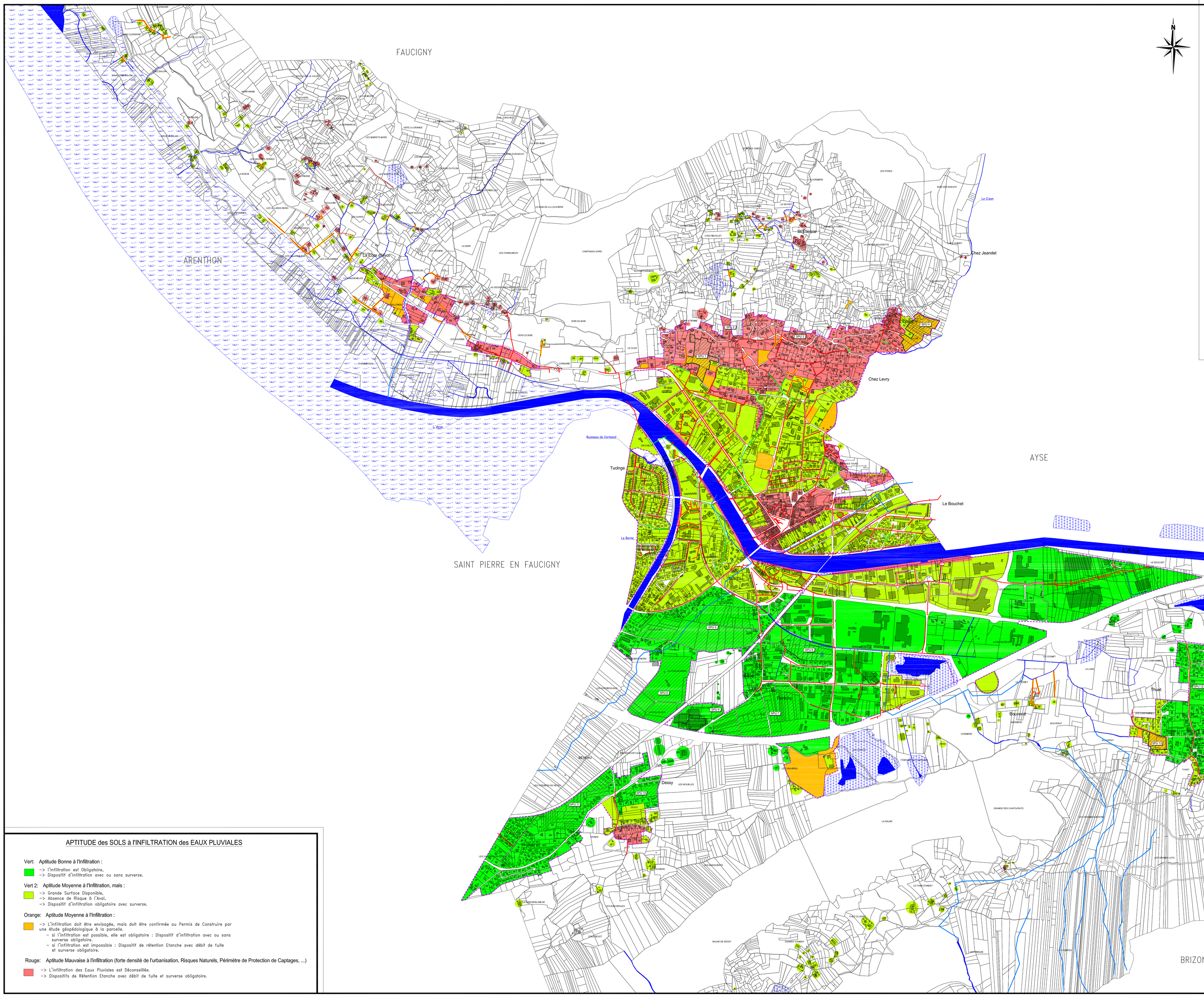

DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE (74)

haute savoie

Bonneville

Commune de BONNEVILLE

******

Annexes Sanitaires
Volet Eaux Pluviales

******

- Réglementation -

Réseaux:

- Réseau EP existant
- Réseau EP existant privé
- Réseau unitaire existant
- Fossé
- Cunette EP

Divers:

- PLU (U et AU)
- Secteur potentiellement urbanisable
- Zone Humide
- Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique soumis à autorisation\déclaration Loi sur l'eau

Réglementation :

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :

Zone de gestion individuelle :

Réglement 1

Gestion des EP à la parcelle

- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place

Réglement 2

Gestion à l'échelle de la zone

- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du approuvant le PLU de Bonneville.

Le Maire,
Martial Saddier

Date: Avril 2016
Echelle: 1/8000
Fichier: AS_EP_BONNEVILLE.dwg
Dessin: R. KUZNIK

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Alaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite>>

APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert: Aptitude Bonne à l'Infiltration :

-> l'Infiltration est Obligatoire,
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

Vert 2: Aptitude Moyenne à l'Infiltration, mais :

-> Grande Surface Disponible,
-> Absence de Risque à l'Aval,
-> Dispositif d'infiltration obligatoire avec surverse.

Orange: Aptitude Moyenne à l'Infiltration :

-> L'Infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au Permis de Construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention Etanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge: Aptitude Mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, Risques Naturels, Périmètre de Protection de Captages, ...)

-> L'infiltration des Eaux Pluviales est Déconseillée.
-> Dispositifs de Rétention Etanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.